

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 05 Avril 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum : 64

Membres présents : 81

Pouvoirs : 26

Membres votants : **107**

Date de la convocation : 29/03/2018

L'an deux mil dix-huit et le jeudi cinq avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur OMNES Michel, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VANNIER Alain, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur PORTAIS Alain, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès.

Etaient excusés : Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DORGERE François, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame PETIT Danièle.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BÉTOURNE Dominique pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur DANIEL Jean-Claude pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame MONTHULE Julie pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame POTTIER Lydie pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur SOURDON André pouvoir à Madame LEMOINE, Monsieur VAMPA Marc pouvoir à Monsieur BOISSIERE Bernard, Madame VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Monsieur MADELAINE Pascal est désigné en tant que secrétaire de séance.

Délibération n° 26/2018 : Vote du budget principal 2018.

Il est tout d'abord rappelé que le conseil communautaire a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 1^{er} mars 2018.

Le budget principal et les budgets annexes ont donc été préparés, débattus et finalisés lors de la commission des finances du 26 mars 2018 sur ces bases. Il n'a pas été matériellement possible, les comptes de gestion n'ayant pas été produits, d'arrêter les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Toutefois, conformément à l'instruction M14, prévoit une procédure de reprise anticipée des résultats qui a été mise en œuvre dans les formes prévues.

Il est proposé, que le vote du budget principal et des budgets annexes soit un vote par nature, global par chapitres¹, à l'exception du vote des subventions obligatoirement individualisé, sans vote par opération et avec autorisations de programmes et d'engagement partielles.

Conformément à l'article [L2313-1](#) du CGCT, les documents budgétaires sont assortis d'annexes obligatoires communicables, faisant l'objet d'informations et de publications.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'objet de cette note de synthèse est de présenter ces informations brèves et synthétiques :

Le budget s'équilibre à 34 644 602,24 euros en section de fonctionnement et à 10 200 169,85 euros en section d'investissement.

¹ Sans vote chapitre par chapitre

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 644 602,24	33 423 182,62
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 221 419,62
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	34 644 602,24	34 644 602,24

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	7 298 698,46	8 398 287,90
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	916 967,95	1 801 881,95
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 984 503,44	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	10 200 169,85	10 200 169,85
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	44 844 772,09	44 844 772,09

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse d'environ 4% par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse de 11% environ.

Le budget est établi sans augmentation de la fiscalité sur les ménages et les entreprises.

Un objectif d'économies nouvelles de fonctionnement de 250 000 euros est visé.

Le taux de l'imprévision budgétaire est inférieur à 1% des dépenses réelles (255 000 euros). La sincérité de la prévision de la masse salariale ayant été recherchée sans « volume de sécurité », le montant de ce crédit pourra au besoin être ajusté lors d'une décision budgétaire modificative pour abonder le chapitre 012.

Les charges de personnel représentent 20,52% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'études intègrent le lancement du Programme Local de l'Habitat.

Une réorganisation complète du système de téléphonie et de reprographie a permis de projeter le budget avec une baisse de dépenses de 100 000 euros.

Le produit des impôts représente 25 350 000 euros. Le montant du produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminue de 300 000 euros.

Le produit de recettes des services double pour atteindre 1 350 000 euros, notamment en raison de la facturation au Centre Intercommunal d'action Sociale de 630 000 euros de fonctionnement liées aux bâtiments et aux services communs.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 300 000 euros. 1200 000 euros sont consacrés aux travaux neufs de voirie. Plus 850 000 euros seront consacrés aux bâtiments.

Les dépenses financières sont quasi-stables et s'élèvent à 2 626 000 euros.

L'autofinancement prévisionnel est de 1 460 000 euros.

Le recours à l'emprunt est de 2 800 000 euros. Le montant de la dette projetée à la clôture de l'exercice est de 15 millions d'euros.

Un montant de 900 000 euros de subventions est attendu.

Les dotations de l'Etat sont estimées à 6 000 000 d'euros, légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les ratios obligatoires² sont les suivants :

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyenne nationale de la Strate (sources DGCL)
1	Dépenses réelles de Fonctionnement (1)	593,58	272,00
2	Produits des impositions directes (2)	341,93	275,00
2bis	Produits des impositions directes - Fiscalité reversée (2bis)	147,69	128,00
3	recettes réelles de fonctionnement(3)	619,91	332,00
4	Dépenses brutes d'équipement(4)	59,20	80,00
5	Dette (5)	136,01	176,00
6	DGF (dotation globale de fonctionnement) (6)	54,66	65,00
7	Dépenses de personnel (Dépenses personnel / DRF) (7)	20,52%	37,20%
9	Marge d'autofinancement courant (MAC) (9) (Dépenses réelles fonctionnement + rembt dette)/Recettes réelles fonctionnement	98,51%	87,10%
10	Taux d'équipement (10) Dépenses brutes d'équipement / Recettes réelles fonctionnement	9,55%	24,20%
11	Taux d'endettement (11) Dette/Recettes réelles de fonctionnement	21,94%	53,00%

Les informations relatives au contrat de ville ne peuvent être produites au regard de la prise de compétence au 1^{ER} janvier 2018.

Résultats du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés

Votants	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
107	106	106	0	1

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Jean-Claude ROUSSELIN 2018c-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2018

² Issus du logiciel budgétaire – sous réserve de contrôles en lien avec la trésorerie et la DGCL